



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Organisation et fonctionnement du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la ville de Pontivy

DEL-2018-038

Numéro de la délibération : 2018/038

Nomenclature ACTES : Fonction publique, Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 23/04/2018

Date de convocation du conseil : 23/04/2018

Date d'affichage de la convocation : 17/04/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Soizic PERRAULT, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Eddy RENAULT par M. Michel JARNIGON

Étaient absents excusés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Françoise RAMEL

Organisation et fonctionnement du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la ville de Pontivy

Rapport de Jacques PERAN

Les prochaines élections professionnelles des représentants du personnel auront lieu le jeudi 6 décembre 2018.

A cette occasion, seront élus les représentants aux Comités Techniques (CT) locaux ou départementaux, aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et aux nouvelles Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

La ville et le CCAS ayant moins de 350 agents adhèrent de façon obligatoire au Centre de Gestion (CDG) du Morbihan ; et leurs CAP et CCP sont composées de représentants du personnel élus au niveau du département.

Les élections aux CAP et CCP sont organisées par le CDG (*les agents voteront par correspondance*).

Par contre, compte tenu du nombre d'agents en poste (au moins 50 agents), la ville et le CCAS doivent disposer d'un Comité Technique (CT) propre et donc organiser sur site les élections des représentants au sein de cette instance.

Les élections précédentes ont eu lieu le 4 décembre 2014.

A cette occasion, la municipalité, lors du conseil municipal du 30 juin 2014, a posé une organisation et un fonctionnement du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Et par délibération concordante, le conseil d'administration du CCAS le 1er juillet 2014 a décidé de rattacher ses agents au CT et au CHSCT de la commune ; la ville et le CCAS ont donc un CT et un CHSCT communs.

Pour le prochain mandat des représentants du personnel (2019-2022) et l'élection du 6 décembre 2018, les collectivités doivent à nouveau délibérer pour confirmer ou non l'organisation et le fonctionnement de ces instances locales.

Les membres du Comité Technique Paritaire réunis le 3 avril 2018 proposent à l'organe délibérant l'organisation suivante :

- Maintien d'un CT et d'un CHSCT communs aux agents de la ville et du CCAS,
- Maintien du paritarisme numérique au CT et au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel
- Maintien du nombre de représentants du personnel
 - au CT à 5 titulaires et 5 suppléants
 - au CHSCT à 6 titulaires et 6 suppléants
- Maintien du nombre de représentants de la collectivité

- au CT à 5 titulaires et 5 suppléants
au CHSCT à 6 titulaires et 6 suppléants
- Maintien du recueil par le CT et le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

Nous vous proposons :

- d'adopter l'organisation et le fonctionnement du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail tels que définis ci-dessus lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 24 avril 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**